

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 11 DU ROÉÉ À ÉNERGIR SUR LE CONTRAT
D'ACHAT DE GNR À ARCHAEA**

**Énergir — Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la
vente de gaz naturel renouvelable à ARCHAEA**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-4008-2017

TENUE DE L'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTATS

1. Références

- i) B-0790, page 12.
- ii) B-0736, page 13.

Préambule

Réf. i)

« L'offre d'Archaea peut donc être considérée comme l'offre conforme la plus compétitive d'un point de vue économique. ».

Réf. ii)

« Demande :

6.1 La Régie comprend notamment de la citation en préambule qu'Énergir évalue l'intensité carbone des projets dans le cadre de la sélection des contrats d'approvisionnement en GNR.

6.1.1. Veuillez préciser les balises ou autres critères utilisés à cette fin.

Réponse :

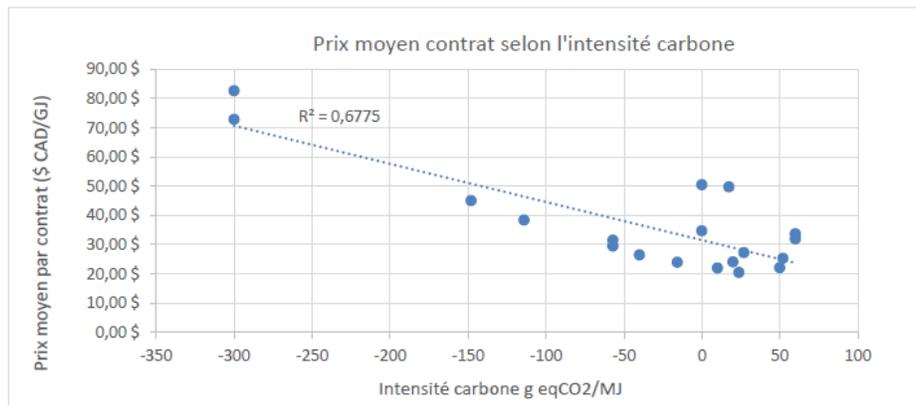
À ce stade, Énergir n'utilise pas de balise ou de critère eu égard à ses approvisionnements en GNR. L'intensité carbone des projets est effectivement demandée aux producteurs. Cependant, les méthodologies sont encore nombreuses et cette information est seulement demandée à titre indicatif en attendant le règlement fédéral sur les carburants propres qui fournira une méthodologie de référence pour le Canada.

En fonction de la version finale de ce règlement, Énergir examinera les façons de valoriser l'intensité carbone du GNR qu'elle acquiert et en informera la Régie en temps opportun.

6.1.2. Veuillez préciser s'il existe une relation entre le prix et l'intensité carbone des approvisionnements en GNR, notamment sur la base des résultats des appels d'offre pour des approvisionnements en GNR tenus par Énergir au cours des trois dernières années.

Réponse :

Le graphique ci-dessous présente les données recueillies lors du dernier appel d'offres.



Il est à noter qu'il s'agit de valeurs fournies par les soumissionnaires et que, puisque la méthode de calcul n'est toujours pas disponible au Canada, les données d'intensité carbone doivent être considérées comme approximatives.

La tendance qui se dégage est que moins l'intensité carbone est élevée, plus le promoteur de projet semble accorder de valeur au GNR et demander un prix élevé. Cela dit, l'échantillon est toutefois limité pour l'instant. » (Nous soulignons)

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer quelle est l'intensité carbone transmise par Archaea dans le cadre de cet appel d'offres.
- 1.2 Veuillez indiquer à partir de quelle méthode l'intensité carbone transmise par Archaea a été évaluée.

RISQUES ASSOCIÉS AU CONTRAT

2. Références

- i) B-0790, page 20.
- ii) [Archaea Ups Canada RNG Sales with Long-term Énergir Deal](#), Natural Gas Intelligence, 19 août 2022.

Préambule

Réf. i)

« Archaea est l'un des plus importants producteur et développeur de projets de GNR en Amérique du Nord. Ce nouveau contrat concerne du GNR provenant de quatre (4) sites d'enfouissement, dont trois (3) sont déjà en opération. Le quatrième est en construction et vise une mise en service en 2022.

Archaea développe ces projets en utilisant une approche de type « portefeuille ». Archaea vise donc à contractualiser 70 % des volumes provenant de ces sites en opération sous des contrats longs termes. La balance de 30 % permet de pallier les variations de production. Si la production est constante, ces volumes sont vendus sur les marchés court terme. De cette manière, Archaea s'assure de rencontrer ses obligations contractuelles pour les contrats long terme.

Pour le contrat du présent document, Archaea s'engage à livrer 56 743 204 m³ (2 150 000 GJ) annuellement à Énergir. Ces volumes de GNR proviennent de quatre sites d'enfouissement dont la production totale est 76 500 000 m³ (2 900 000 GJ) par année. De surcroît, le contrat offre la possibilité à Archaea d'ajouter un site de production au contrat afin de rencontrer la QCA, si la livraison provenant des quatre sites est insuffisante. Dans ce cas de figure, Archaea doit demander l'autorisation préalable à Énergir qui validera que les caractéristiques du contrat sont semblables aux quatre sites initiaux. En sélectionnant Archaea et son approche portefeuille, Énergir mitige son risque d'approvisionnement. » (Nous soulignons)

Réf. ii)

« Texas-based renewable natural gas (RNG) producer Archaea Energy Inc. on Monday reported landing its second Canadian customer via a 20-year contract to deliver about 2 million MMBtu/year to Quebec distributor Énergir L.P.

The deal, subject to approval by Quebec regulators, would raise landfill gas supplier Archaea's annual Canadian RNG sales to nearly 10 million MMBtu,

counting a 20-year agreement in January for purchases of up to 7.6 million MMBtu/year by British Columbia (BC) distributor FortisBC. »

...

« The Énergir deal marks the second recent RNG sales agreement announced by Archaea, which reported second quarter earnings Tuesday. Under the other deal, Archaea would sell nearly 332,000 MMBtu/year of RNG to Pennsylvania-based UGI Utilities Inc.

“Our recently announced contracts with Énergir and UGI underscore the demand for sizable volumes of RNG that are structured in a way that caters to the specific energy needs and environmental goals of customers,” said Archaea’s CEO Nick Stork.

Management reported that about 50% of Archaea’s expected production is under long-term fixed-price sales contracts, adding that the company goal is 70%. The remaining 30% would be sold in short-term markets.

Through its 13 RNG and 33 landfill gas to electric facilities across the Lower 48, Archaea produced and sold 2.04 million MMBtu of RNG and 159,000 MWh of electricity during 2Q2022. The firm produced and sold 1.54 million MMBtu of RNG and 166,000 MWh of electricity in 1Q2022. »

Question :

2.1 Veuillez qualifier le risque associé à la capacité de production d’Archaea considérant le nombre de projets présentement en opération et le fait que FortisBC a précédemment contracté un volume quatre fois plus important au même fournisseur.

2.2 Veuillez indiquer comment se compare le prix obtenu par FortisBC à celui obtenu par Énergir dans le cas présent.